VENTE JUDICIAIRE on de Herman Wilke No. 102612, Cour Civile de District, Division E

2506-08 ST. THOMAS, Cottage double 2504 ST. THOMAS, Cottage simple 530-32-34-36 rue SECONDE, Deux Cottages doubles 609-11-13-15 WASHINGTON AVENUE, Deux Cottages doubles

2322 CHIPPEWA ST., Cottage Résidence Lots vacants en arrière de la Résidence

LOT DE VALEUR RUE SORAPARU ENTRE CHIPPEWA ET ST. THOMAS

5 Actions de la Compagnie d'Assurance de Lafayette, 53 6-10 Actions des Fonds Publics de New Orleans Brewing Company. 29 Actions of Preferred Stock of New Orleans Brewing Company.

A L'ENCAN, MARDI LE 23 DÉCEMBRE 1913 A MIDI A LA BOURSE DES PROPRIÉTES FONCIÈRES RUE BARONNE 311

En vertu d'un jugement rendu dans droits qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville. M. Théard, juge de la Division E de la le, bornés par les rues Washington, lour Civile de District, dans et pour Fulton, Quatrième et Chippewa, désigne Paroisse d'orléans, jugement lu et gnés comme les lots Nos. 6 et 7 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur, rendu en pleine cour, le s novembre plan fait par B. Buisson, arpenteur, 1913; le dit jugement a été signe à la daté du 26 mars 1849; déposé comme Jacobs-Gleason, inc., S. L. Jacobs, en-stringer, ancien notaire de cette ville; canteur, vendra à l'encan à la date et à ces dits lots s'adjoignent et mesurent l'endroit mentionnés plus haut, les propriétés décrites à savoir:

1913. le di jugement à été signe à la cou le novembre 1913 et adressé à sim plan No. 55 au bureau de C. II. Stringer, ancien notaire de cette ville, de carties à savoir:

Premier: leux fals de terrain ainsi premier leux fals de terrain ainsi premier leux fals de terrain ainsi que su trouvent ainsi que lous les droits qu'entrème district de cette ville dans le cuirrème District de cette ville dans le curre borné par les ruméros 7 et 8 sur un plain dessiné par le numéros 7 et 8 sur un plain dessiné par le No. 154 dans le carré No. 154 dans le carré No. 154 dans le curre de queur en arrière sur 110 pieds de profiqueur. Cette première proprème de l'equireme district de cette ville, de l'equireme proprème de l'equireme district de cette ville de queur en arrière sur 110 pieds de profiqueur. Le 14 novembre proprème pre le No. 154 dans le carré No. 155 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 154 dans le carré No. 156 signe par le No. 155 dans de l'equire de l'

Troisième: Eu certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et les amé-inorations qui vy trouvent et tous les inorations qui vy trouvent et tous les inorations qui lui partiennent, situé dans le Quatrieme fairic de cette ville, borne par les tues Fulton, Rousseau, seconde et Tr. Asième, désigné par le No. 14 sur un pian fait par F. I. Rothans, le 13 sont 1850, et déposé au buteau de H. B. Cenas, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds, 4 pouces de façade, rue seconde, la même largeur cade, rue seconde, la même largeur en arrière: 125 pieds, 7 pouces et 3 en arrière; 125 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté le plus proché de la rue Fulion et 125 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 15. Quatrième: Un constitution de la rue función de l

droits qui lui appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, dans le rarré borné par les rues Fulton, Housseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 16 sur un plan dessine par 1. 1. Rothans, le 13 août 1850, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire; le dit lot mesure 25 pieds, 2 pouces, 2 lignes de façade rue Seconde, la même largeur en arrière, sur une profondeur de 125 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur le loi No. 15, et 125 pieds, 7 pouces sur le côté voisin du loi No. 17. Les propriétés secondement, troisièmement et quatrièmement décrites ont ete subdivisées en deux lots marqués par les lettres C et D. Le lot C mesure 37 pieds, 6 pouces sur la rue Seconde, suivant un pian fait et daté du 14 novembre 1913. Bur les propriétés secondement, troisien les propriétés secondement, troisien fait et daté du 14 novembre 1913. Bur les propriétés secondement, troisien fait et daté du 18 novembre 1913. puan l'ait et date du 81 novembre 1913. Sur les propriétés secondement, trois-sièmement et quatrièmement décrités, les améliorations comprennent 2 cotta-ges doubles contenant 5 chambres et un hanges de chambres et un bangar de chaque côté, portant les nu-méros 530-32-34-36 rue Seconde et loués sigs par an. Cinquième: Deux tots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et amé-liorations qui s'y trouvent et tous les

ANNONCE JUDICIAIRE. Bureau du Constable Première Cour de bre, 1913.

VENTES PAR LE CONSTABLE

3. G. Carbaial vs. Mme W. H. Becker. DREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No. 61.251 — A qui cela peut concerner: Attendu, que par un writ, de saisie provisoire qui m'a eté adressé par la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, l'ai saisi et Faffaire ci-dessus intituiee, fai saisi et prissen ma possession, un piano automatique 42,377, un tabouret de piano, un ameublement de salon de cinq pieces, une table de milieu, un tapla moquette, six chaises à dossier bas, une armoire à giare, une table de toilette, une table de toilette, une table de milieu, un lavabetet, une table de milieu, un lavabetet un cardenangem legiques metre. ho et un garde-manger, lesqueis meu-bies sont actuellement emmagasinés dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, en cette ville, sur laquelle pro-priete le demandeur dans le cas ci-de-ssus suivant sa demande et demande supplementaire prétent avoir un lien de vendeur et le droit d'étage pour la decomme de cont dellars (100,00) plus les somme de cent dollars (100.00) plus le somme de cent dollars (100.00) pius les anteréts légaux et les frais de la demande judiciaire jusqu'au palement et les frais du procés, etc.; et attendu que la dite propriété sur laquelle le demandeur prétend avoir un lien privilège et droit d'étage à été abandonné par le propriétaire qui a quitté le local, et sa présente demeure ainsi que son agrèsse et son identité son inconnu son adresse et son identité son inconnu du demandeur, attendu que la dite pro-priète appartient à quelqu'un qui est inconna du demandeur et qui à disparu et qui a la meilleure connaissance et eroyance du demandeur est absent et

dans le cas ci-dessus avis public est donné à toutes personnes interessées dans la ditte propriété d'avoir à répondre dans les quinze jours conformement au articles 232-293 du code de procedure. Les demandes originales et supplémentaires ont été enregistrées par le demandeur dans le roccès cisupplémentaires ont été enregistrées par le demandeur dans le procès ci-Constable Première Cour de Cité de la Nouveile Origans. FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,

que socun agent ou representant du de-femiant auquel les notifications legales auraient pu être remise que conformé-ment et suivant un ordre de cour daté

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,381 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la l'aroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire initiulée interstate Land Co. vs. E. Conway Broun, Docket No. 106,381 de traggement rendu lu et signé le 381, du jugement rendu, lu et signé le 12 novembre 1913, et cet ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan JEUDI, le 18 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Fon-cières, No. 311 rue Baronne, à midi, la in 10t de terrain sesse et les améliorations qui rouvent et tous les nent, situé dans de cette ville, allor partiement, situé dans de cette ville, allor partiement, situé dans le quarrième partiement, situé dans le Quarrième l'istrict de cette ville, dans le quarrième l'istrict de cette ville, dans le carré l'ordiffer dans le Sixième District de cette ville, dans le carré l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur le l'istrict de la Nouvelle Orléans. Ces lots mesurent chacun 30 pieds de face sur l'ark. La mème largeur en arrière par l'ark. La mème largeur en arrière par l'ark. La mème larg Lots Nos. 55, 57, 59 et 61 du dit carré ces et 3 lignes, et à 39 pieds, 8 pouces et 6 lignes de largeur en arrière, et est et 6 lignes de largeur en arrière, et est formé de la balance des lots de terrain désignés par le No. 160 selon un plan de Grant, arpenteur. Les améliorations

de Grant, arpenteur. Les améliorations de Grant, arpenteur. Les améliorations de Grant, arpenteur. Les améliorations comprennent un hangar.

Huitieme: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui lui appartiennent, situé dans le Quatrième District œ cette ville, faisant partie du lot No. 169 du carré No. 17 mesure 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 57; le lot No. 57 mesure 99 pieds, 11 pouces sur la ligne du lot No. 55 et 98 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Soraparu, sur 33 piecs, c pouces de profondeur entre lignes parallèles. C'est une bâtisse de haute valeur.

CONDITIONS — Stock et certificat pavés comptant et la propriété à termes. Un tiers ou plus comptant et la prieme du lot No. 61. Le lout selon le plan du boulevard Audubon. Une copie duquel est jointe à un acte de vente daté du 9 mai 1919, devant Charles Schneidau, notaire pudevant Charles Schneidau, notaire pu-

devant Charles Schneidau, notaire public.
CONDITIONS — Comptant; les lots seront vendus "deux par deux." L'acquereur devra payer les frais des actes de vente devant Charles Schneidau. notaire public, et déposer dix pour cent (ne portant pas balance dans un ou deux ans au choix de l'arquéreur, avec 3 pour cent d'intérit depuis la date de l'adjudication. I arquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1913, les frais de tous les cerpasse devant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour ent ue l'achat au mo-ment de l'adjudi-cation. Encanteur.

JACOBS-GLEASON, INC., S. L. Jacobs, Encameur. nov-19,23,30dec-7,14,21,23 820 rue Commune. JOHNSTON ARMSTRONG, Avocat pour le demandeur. Nov 16-23-30 Dec-7-14-18.

mes. Un tiers ou plus comptant et la balance dans un ou neux ans au choix

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE** 

Peter J. Flanagan, administrateur, vs. William V. Barker. Cour Civile de District — Division D —No. 106,046.

Au plus haut et dernier enchérisseur

**COTTAGE DOUBLE** 

2225-27 rue Fréret entre les rues Philip et Jackson

Par Stroudback & Latter—Chas, B. Stroudback, encanteur. Il sera venda à l'encan le 6 JANVIER 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 3ti rue Baronne, en vertu d'un jugement ha et rendu en cour ouverre le 17 octobre 1913, et le jugement lu et signé en cour ouverte le 21 novembre 1913 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'arfaire ci-dessus initialée et numérose, la propriété suivante décrite à savoir.

Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Locust et Freret, le dit lot est désigné par le No. 21 sur un croquis joint à un acte de vente devant Michael Germon, notaire, daté du 23 février 1867, le dit acte de vente devant Michael Geruon, notaire, daté du 23 février 1867, le dit lot No. 21 mesure trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles, acquis par acte devant M. Gernon daté du 23 février 1867, registre du bureau des hypothèques 181, follo 191. Les améliorations consistent en un double cottage connu sous les numéros 2225-27 rue Freret.

Conditions - Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'état pour l'année 1913. Acte de vente devant Ed P. Foley, notaire, aux frais de l'acquèreur. Dix pour cent de dépôt se-ront requis au moment de l'adjudica-

STROUDBACK & LATTER. dec5 7 14 21 28-jan4 6

Succession de Benjamin Hagstette. Succession de Benjamia Hagstette.
COUR CIVILE DE DISTRICT BOUT la Paroisse d'Orléans — No. 106,703 — Division B — Attendu que Herman J.
Hagstette et Christian Gruninger, ont
presenté à la Cour des lettres d'administration pour la succession de BenJamin Hagstette, décédé intestat.
Avis est par le present deume à tous Avis est par le present donne à tous ceux que cela peut intéresser de faire ourquot cette pétition ne serait pas lecordee.
-Par ordre de la Cour.
-Par ordre de la Cour.
- CHONAS CONNELL. Graffier. EWDARD M. HOBBERT, Avocat.

VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

VENTES A L'ENCAN Par ARTHUR H. DICKS. VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

VENTES A L'ENCAN. Par ARTHUR H. DICKS

ANNONCE JUDICIAIRE

BERNARD VON SCHLEMMER VS. ARTHUR VON SCHLEMMER ET AL, No. 106526, Division "E" Cour Civile de District et la SUCCESSION DE MME. GENEVIEVE VON SCHLEMMER, No. 106021, Division "E," Cour Civile de District. Consolidées

MAGNIFIQUE AFFAIRE DE COMMERCE

SUPERBE BOULANGERIE. Entièrement Équipée, Affaires en Cours, et Clientèle No. 1560 AVENUE NORTH CLAIBORNE

MARDI, 6 JANVIER 1914.

A Midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Rue Baronne.

Par ERNEST A. CARRERE.

En vertu d'un ordre qui m'a été jeuis deux pouces et deux lignes (14' adressé par l'honorable George H. The d'avenue Claiborne, d'où une seconde profondiulire à la juge de la susdite cour, daté du 4 rue Claiborne, d'où une seconde profondiulire formant l'avenue Claiborne, d'où une seconde profondiulire suivante decrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Troisiene District de cette ville, dans l'Itel No. 62, borné par l'avenue Claiborne, l'avenue St-Bernard, une distance de cent solvante leur le de terre est composée de l'avenue Claiborne d'un l'avenue st-Bernard une distance de cent solvante leur le de terre est composée de l'avenue St-Bernard une distance de vente devant contenir toutes les améliorations qui s'y trouvent d'avenue St-Bernard une solvante l'avenue St-Bernard une distance de vente devant contenir toutes les améliorations qui s'y trouvent d'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute l'avenue St-Bernard une devant assumer les taxes de 1914 et l'avenue St-Bernard une distance de vente devant Arthur J. Peters, noute de vente devant Arth

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120. 1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak

Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret. | borné par les rues Fern, Oak, Burdette borné par les rues Fern, Oak, Burdette du 25 novembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre, à l'enchère publique, la propiété suivante décrite à savoir:

borné par les rues Fern, Oak, Burdette daté du 25 novembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propiété suivante décrite à savoir:

borné par les rues Fern, Oak, Burdette daté du 25 novembre 1913, dans l'affaire ci dasignée par la lettre A sur un plan de H. W. W. W. Reynolds, la rue Fern guelle dite parcelle de terre mesure quelle dite parcelle ou plèce de terre, ainsi que toutes les améliorations. I'all'un writ de saisle et de vente erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations. No. 100, et borné par les rues Barracks, les propriétés deux c'ette ville, dans l'affaire ci-dessus intituée, je procèderai à vendre à l'enchère publique, la la Bourse des Propriètes de loss A et B, et mesure qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations duri s'y trouvent, située dans le Deuxi-erre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, The certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui devront passer devant Robert Lequi s'y trouvent, et les droits, voles, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, de quel que façon situées dans le Septième District de cette ville, dans l'Îlet No. 131, nov30—dec7,14,21,28—jan4,6

Par LOUIS HUFFT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henrietta Hellwig, veuve de Samuel Schild — No. 105,064 — Cour Civile de District pour la Pa-roisse d'Oriéans, Division D.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, Division D.

Un grand cottage double de deux étages en arrière, coin de l'avenue Atlantic et de la rue Alix, par Louis Hufft, encanteur, bureau, 808 rue Perdido, JEUDI, le 18 décembre 1913, à ta Hourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues tinion et Gravier, dans cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 13 novembre 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'encan la propriété suivante décrite à savoir: Un certain morceau de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en dépendent, ou qui y appartiennent, dans le Cinquième District de la Nouvelle Orieans, liet No. 77, borne par les avenues Affantic et Pacific, et les rues Alix et Aliza, désigné par le lot A, et mesurant 33 pieds, 4 pouces de face à la rue Alix, desquels ils forment le coin, et composé du lot numéro 2 sur un plan d'après W. L. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, déposé à l'étude de James Greham, ancien notaire.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payé en sus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1913, ainsi que tous les certificats requis et pour l'acte de vente, devant J. Henry Forcelle, notaire, et faire dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.

E. W. RISCHOW, Avocat.

nov—16,23,30déc—7,14,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Patrick J. Quinn.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,252 — Di
vision A — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et a toutes autres personnes intéressées d'atontes autres personnes intéressées d'a-voir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les rai-sons (s'ils en ont ou peuvent en avoirt pour lesquelles le compte final présenté par Mine Emma Scherding, veuve de Patrick J. Quinn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.

Succession d'Isidore Rich.
COUR CIVILE DE DISTRICT nous la Paroisse d'Oriéans — No. 106,890 — Division B — Attendu que Mme Minette
Rich, épouse de David Goldstein, a présente une pétition à la cour dans le but
d'oblemir des lettres d'administration
dans la succession d'Isidore Bich, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que ceix peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Grettier.

THOMAS CONNELL, Grettier.

PRINTES DICHARDSON Avocat

F. RIVERS RICHARDSON, Avocat.

Succession de Gilbert L. Dupre, Jr.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriéans — No. 105,901 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession ne aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressees d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Garland Dupre, exéculeur de cette succession, ne serait les approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par orang de la Cour. Par orang de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffer
HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE,

déc-11,15,20

Par I. B. RENNYSON ANNONCE JUDICIAIRE.

Suivant un ordre qui m'a été adressé par l'honorable Fred D. King, juge de la division B. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 106,352, daté et signé du 4 décembre 1913, dans l'affaire de la succession Christopher Christopher Clark, je vendrai la propriété suivante décrite à savoir, à Pencan, au plus haut et dernier enchérisseur, le MEHCREDI, 7 janvier 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baroime, à midi.

Le cottage simple 4618 rue Carondelet, entre les rues Cadix et Valence, com-

ligues parallèles, étant composé du lot No. 34 et d'une partie de l'arrière du lot No. 14.

Conditions — Comptant. La propriété sera delivrée exempte de taxes pour l'année 1913. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Edward Herbert Kaiser, notaire, et dix pour cent pour frais d'adjudication au moment de la vente chez.

vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur, déc 7 14 21 28 jan 4 7

Deux certains dots de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Sixième District de cetie ville, dans l'îlet No. 22, Bloomingdale, borné par les rues State, Perrier, Coliseum et Webster (on ligne haute de Bloomingdale). Les dits lots sont désignés par les Nos. six et sept, sur un croquis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 10 mai 1906, annexé à un ache daté le 10 mai 1906, annexé à un acie de vente, Wilson et autres à Well, de-vant C. G. Rebentish, notaire de cette ville, le 11 juillet 1906, et mesurant d'a-près le ci-inclus et s'adjoignant l'un à près le ci-inclus et s'adjoignant l'un à l'autre, lot six, vingt-neuf pleds de face à la rue State par la même largeur sur l'arrière ligne, par une profondeur de cent pieds et quarante-un pieds, huit pouces sur la ligne le divisant du lot No. cinq, et cent quarante-et; un pieds, deux pouces sur la ligne le divisant du lot No. sept; et lot No. sept, vingt-neuf pieds de face à la rue State par la même argeur sur l'arrière, par une profondeur de cent quarante-et-un pieds, deux pouces sur la ligne, le divisant du lot No. six et cent quarante pieds. huit ponces gur la lighe, le divisant du lot No. six et cent quarante pieds, huit ponces le divisant du lot No. huit.
Salsie dens le procès ci-dèssus.
Condition-Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'arbat.
LOUIS KNOP.

Sherif Civil de la Parnisse d'oricans. T. B. WALKER & B. Y. WOLF, Avocats pour le demandeur, nov29—dev5.12,19,20—jan2

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE. Placement de choix et de rapport. e grand et spacieux cottage double, le grand et spacieux cottage double, 1317-1323 rue Remparts, prés de l'Es-

ottage simple et grande bâtisse à deux étages à l'arrière No. 415 rue French-men.

Succession de Mme Catherine Roth. 106,468, Cour Civile de District la Paroisse d'Orléans, Division E. Albert Paul, encanteur, bureau 331 Par Albert Paul, encanteur, bureau 331 rue Carondelet. Il sera vendu à l'encan, le MERCREDI, 7 janvier 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable juge Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté du 25 novembre 1913, dans l'affaire et la succession de Mme Catherine Roth, les propriétés suivantes décrités à sa-

deur de 111 pieds et 5 pouces entre lignes parallèles; le tout suivant deux plans par Edgar Pilie, voyer, datés du 27 janvier et du 20 septembre 1894. Les améliorations comprennent le grand et spacieux cottage double connu comme numièros 1317-1228 Nord Remparte, ainsi que la bâtisse en bois à deux étages, à l'arrière, avec les améliorations modernes, égouts, etc., toujours loné à des locataires de choix, dans une section qui s'améliore constemment, en un futur magnifique.

2—Une parcelle de terre et les améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'let No. 8, la Nouvelle-Orléans, dans l'let No. 8, la Nouvelle-Orléans, dans l'let No. 8, la Reise parallèles. Le dit lot forme le coin de la rue Thalia et l'avenue Clai-

la Nouvelle-Orléans, dans l'let No. 8, borné par les rues Frenchmen, Elysian Fields, Décatur et Esplanade, laquelle dite parcelle de terre forme une partie du lot originale B ,et est désignée par le Suivant un ordre qui m'a été adressé par l'honorable Fred D. Kins, juge de la par l'honorable Fred D. Kins, juge de la division B. Gour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Mo. 106,332, date et signé du 4 décembre 1913, dans l'aire de la succession Christopher, christopher Clark, je vendral la propriet christophe

dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné de la Nouvelle-Orléans dans l'illet borné
al Nouvelle-Orléans dans l'illet borné
al la RENNYSON, Encanteur.

déc 7 14 21 28—jan 4 7

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Venie par le shérif, le VENDREDI, 2 janvier 1914, d'une grande propriété de valeur amédiorée, du Sixième District por la Parière de valeur amédiorée, du Sixième District pour la Parière les rues Perrière d'Oliseum.

Edward A. Saucier vs. Elisha N. Evans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pariòrisse d'Orièans—No. 106,341—En vertu d'un writ de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une vrit de saisie et de venie qui m'a cital d'une propriète foncières, No. 311 rue Raronne, entre les rues Union et le Raronne, entre les rues d'orièans, dans le raronne et l'adjudication, jusqu'au palment avec sécurité d'une propriété de valeur par son propre ordre et endoasé par l'entre de l'adjudication, jusqu'au palment avec sécurité d'une propriété de valeur par son propre ordre et endoasé par l'experière, des l'experières, le Raronne, entre les saméllorations qu'i s'y trouvent, et tous les doit et le saméllorations qu'i s'y trouvent, et tous les doit et le saméllorations qu'i s'y trouvent, et tous les doit et le saméllorations qu'i s'y trouvent, et tous les doit et le saméllorations qu'i s'y trouvent, et lous les doit et le la samélloration de valeur par le samélloration de valeur par l'experiment avec securité d'une taxes dues et exigées pour l'année 1913. L'acte de venue et les frais des certifi-cats devront être payés par l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, Esq., notaire. Un dépôt de 10 pour cent devra être

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de David J. Ramelli.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,009 — Division E — Attendu que Mme Josephino I Marshall, veuve en premier mariage de John C. Covington, et en second mariage de David J. Ramelli. A présent de la rue Howard, la même l'inne pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de David J. Ramelli, décide intestat.

Avis est par le présent denné à tous à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne sersit pas fait droit à la ditte petition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELLI, Greffier.

FRANK T. ECHEZABAL, Avocat. Succession de David J. Ramelli. FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif, VENDREDI, le 3 janvier 1911, de propriétés de valeur améliorée du Premier District. Premièrement, au coin de la rue Tha-

amenoree du Fremer District.

Premièrement, au coin de la rue Thalia et l'avenue Claiborne, portant les
numéros municipaux 2929 et 2931 rue
Thalla.

Beuxièmement, portant les numéros municipaux 2921 et 2923 rue Thalla, entre
la rue Willow et l'avenue Claiborne.

Troisièmement et quatrièmement, portant les numéros municipaux 1268 et
1210 avenue Sud Claiborne, entre les
rues Clio et Erato, sur le lot A et le
lot C à l'arrière du lot A avec bàlisses, etc., ayant accès par une allée
mitoyenne.

Cinquièmement, portant les numéros
municipaux 2921 et 2935 rue Melpomène, entre la rue Willow et l'avenue
Claiborne.

Edward P. Cousin vs. Stephen J. Hill

en commun au lot C.
4—Un certain lot de terre, etc., dans de largeur en commun avec le lot A.

5—Un certain lot de terre, etc., dans le même-district, dans l'Het No. 431, borné par les rues Melpomène, Thalia et Willow et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre C sur le croquis précité de Pille,, mesurant trente pieds de face à la rue Melpomène, la même largeur en arrière, sur quatre-vingiquatre pieds de profondeur entre lignes paral·lées.

Conditions — Comptant: lacquéreur au moment de l'adjudication devant faire

roisse d'Orléans — No. 106,544 — En vertu d'un writ de saisse et de vente qui m'a été adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'unitable, l'aire dans dans l'affaire et-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publi-

100,55-dec2'15'39-laud"

